Accusé de réception en préfecture 068-216800557-20231018-DCM12102023_5_2-DE Date de télétransmission : 18/10/2023 Date de réception préfecture : 18/10/2023

Département

HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers élus 15

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en

fonction 14 <u>Présents</u>: M. Christophe SIX - M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Baptiste IDCZAK - M. Benoît RINGENBACH - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - Mme Brigitte

ESTERMANN

Conseillers présents

10 + 3 procurations

Absent excusé et non représenté : Mme Brigitte OSTERTAG

Absents: /

A donné procuration :

Mme Caroline MULLER à M. Gilles SCHILLINGER M. Luc RIEFFEL à Mme Corinne HAJOSI Mme Aurélie LHOMMÉ à M. Aurélien MEROT

Mme Corinne HAJOSI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

5. Chasse

5.2. Lot n° 1 - Adoption de la convention gré à gré

La convention gré à gré est rédigée selon les articles du Cahier des Charges type en ce qui concerne notamment la durée du bail, le prix du bail, la révision, le cautionnement du loyer, les garanties de paiements.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, après avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse, à l'unanimité,

- approuve la convention gré à gré,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

BRUEBACH le 17 octobre 2023

La Secrétaire de séance, Corinne HAJOSI Le Maire, Gilles SCHILLINGER